

Programme de soutien « Recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail »

Fiche info pour le dépôt de projet

1^{er} juin 2024



Promotion des projets à tester sur le marché, axés sur la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail

Date limite de dépôt : 15 décembre 2024

Durée du projet : 2025 – 2028

Table des matières

Vue d'ensemble	1
Objectifs du programme	2
Projets sur la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail	2
Prestations de soutien du programme	4
Conditions de dépôt d'un projet	5
Dépôt de projet	8
Calendrier	10



Documents à inclure dans le dossier de projet

[Formulaire de saisie](#) →

[Formulaire Excel « Coûts du projet et financement »](#) →

[Formulaire Excel « Modèle de calendrier »](#) →

Informations complémentaires

Vous trouverez un grand nombre d'informations et d'outils sur notre site Internet recharge-au-point.ch ↗

[Étude « Conception Infrastructure de recharge 2050 »](#) ↗

Programme de soutien « Recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail »

RechargeAuPoint, un programme de SuisseEnergie, soutient et coordonne le développement d'une infrastructure de recharge publique et privée adaptée aux besoins. Dans le cadre du programme de soutien, RechargeAuPoint recherche des projets prometteurs axés sur la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail et donne aux acteurs de la mobilité électrique la possibilité de réaliser leurs projets innovants et ambitieux. Le programme de soutien est centré sur le test dans la pratique de nouvelles technologies et de pistes de solution (test de marché). Les connaissances générées par les projets ainsi que les enseignements et expériences qui en résultent seront consignés et relayés par RechargeAuPoint.

Vue d'ensemble

- Par le biais d'appels à projets annuels, RechargeAuPoint soutient sous différents angles des projets de nature à contribuer au développement rapide et coordonné de l'infrastructure de recharge. Le transfert de connaissances et de technologies est au centre de la démarche.
- Soutien financier pour des projets innovants de test de marché dans le domaine de la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail, avec des subventions allant de 30 000 à 200 000 francs (max. 40 % des coûts de projet imputables).
- Durée de trois ans, date limite de dépôt des projets pour la période 2025–2028 fixée au 15 décembre 2024.
- Le programme de soutien s'adresse aux entreprises, associations, institutions de formation et pouvoirs publics (hors Confédération). L'important est que la demande ait un lien étroit avec le domicile et le lieu de travail.
- L'appel à projets se présente sous la forme d'un concours pouvant soutenir jusqu'à cinq projets.

Cette fiche info précise les conditions-cadres du soutien financier en faveur de projets innovants de test de marché dans le domaine de la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail ainsi que les bases formelles du dépôt de projet.

Objectifs du programme

Les études de l'OFEN¹ révèlent que l'infrastructure de recharge joue un rôle clé dans la pénétration de la mobilité électrique. Chose inenvisageable dans l'univers des pompes à carburant, il sera à l'avenir pourtant possible de recharger son véhicule à la maison, sur son lieu de travail ou sur la route, selon la situation individuelle et l'activité.



RechargeAuPoint distingue cinq besoins typiques en matière de recharge.

Cela suppose un changement de paradigme, amenant de nouveaux comportements et de nouveaux besoins. Pour faire face à l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes suisses ainsi qu'à l'évolution des besoins des utilisatrices et utilisateurs, il est indispensable d'étoffer rapidement l'infrastructure de recharge. Toutefois, développer des univers de recharge conviviaux et au service du réseau de demain demande davantage d'innovation, de nouvelles approches et une collaboration accrue entre les acteurs.

Projets sur la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail

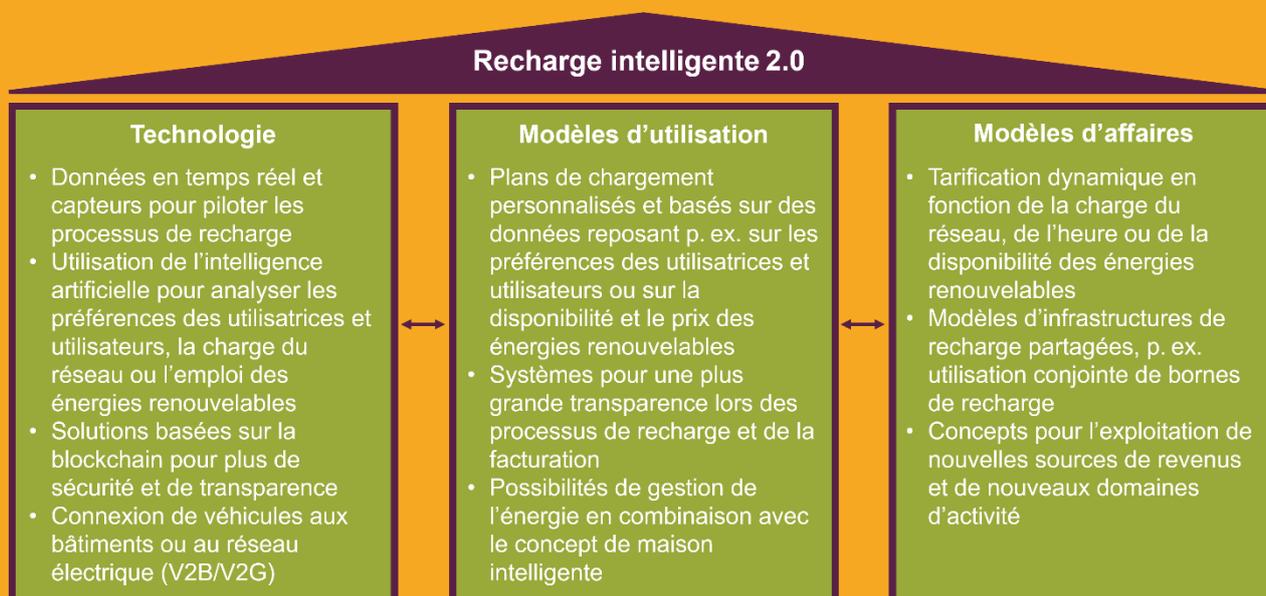
La solution la plus simple consiste à recharger les voitures électriques là où elles restent stationnées longtemps, parfois au domicile ou à la maison. La recharge lente, à faible puissance, effectuée pendant la nuit permet aussi de ménager la batterie et est généralement l'option la plus avantageuse financièrement. Les propriétaires et les gérances sont confrontés au défi de proposer à leurs locataires et acheteurs des solutions de recharge efficaces et pérennes qui augmentent la valeur du bien immobilier et répondent aussi aux exigences accrues d'une société soucieuse de l'environnement.

Remarque : font partie du domicile et du lieu de travail les immeubles à plusieurs logements avec des appartements en location ou en propriété, voire en propriété par étages, les lotissements et les quartiers résidentiels avec les parkings couverts, les garages souterrains et les places de stationnement privés qui y sont liés ; toutes les possibilités de stationnement privées dans les quartiers et les zones comportant des surfaces commerciales et résidentielles.

Les parkings accessibles au public et les possibilités de stationnement sur des sites purement commerciaux et industriels n'en font pas partie.

¹ Office fédéral de l'énergie (2023) : Étude « Conception Infrastructure de recharge 2050 » (en allemand) [Lien ↗](#)

Les investisseurs manquent souvent de bases décisionnelles fiables et surtout de valeurs empiriques concrètes en matière des solutions de recharge évolutives et sûres pour l'avenir. Il faut plus de courage pour l'application.



Le programme de soutien « **Recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail** » prend en compte ces obstacles et besoins d'information. Il permet de nouveaux cas d'application grâce à l'utilisation de nouvelles **technologies**, de **modèles d'utilisation** conviviaux grâce à des concepts participatifs, et de **modèles d'affaires** innovants grâce à la coopération et à la coordination entre les prestataires, les propriétaires immobiliers, les communes, les fournisseurs d'énergie et d'autres acteurs. L'objectif est d'accélérer le développement d'applications en réseau et de modèles (dynamiques) flexibles **testant** la recharge intelligente dans la pratique. Ceci en tenant compte au mieux des besoins et des situations des résident·e·s, des travailleur·euse·s et du public.

De nouveaux concepts ainsi que des approches et méthodes de test de marché innovantes sont recherchés. L'objectif est de partager les connaissances, l'expérience et les enseignements acquis pour qu'ils profitent au-delà des projets individuels et incitent d'autres acteurs à s'impliquer. Leur donner les moyens d'apporter leur contribution à la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail œuvrera ainsi en faveur de la pénétration de la mobilité électrique. Les cas d'application possibles peuvent concerner les champs d'innovation suivants.

Technologie

Quels moyens technologiques les propriétaires immobiliers, les entreprises et les organisations ainsi que les communes et les villes peuvent-ils utiliser pour garantir aux résident·e·s et aux travailleur·euse·s un accès rapide et sans restriction à l'infrastructure de recharge ?

Parmi les exemples possibles, on peut citer des applications innovantes en matière de monitoring et de pilotage des processus de recharge (systèmes de recharge intelligents) à l'aide de données en temps réels et de capteurs ou l'utilisation de l'intelligence artificielle pour enregistrer et évaluer les préférences des utilisatrices et utilisateurs et mesurer la charge du réseau. Il est également envisageable d'utiliser les nouvelles technologies de l'information (p. ex. la blockchain) pour accroître la transparence du mix d'électricité et des coûts, et pour améliorer la sécurité. Autre option : tester la recharge bi-directionnelle ou la connexion de véhicules aux bâtiments (V2B) ou au réseau de distribution (V2G) en tenant compte des protocoles de communication électroniques correspondants.

Amélioration de la convivialité

Comment de nouveaux modèles d'application et de nouvelles offres peuvent-ils simplifier la recharge des véhicules électriques au domicile et sur le lieu de travail et inciter les résident·e·s et les travailleur·euse·s à passer à un véhicule électrique ?

Par exemple en utilisant des plans de chargement personnalisés basés sur des données et des préférences personnelles ou sur la disponibilité et le prix de l'énergie renouvelable. Sont également envisageables de nouveaux modèles de gestion de l'énergie avec des interfaces vers les systèmes de maison intelligente existants, ainsi que de nouveaux modèles de facturation offrant une plus grande transparence des coûts pour la clientèle finale.

Nouveaux modèles d'affaires innovants

En quoi la recharge intelligente 2.0 contribue-t-elle au système énergétique du futur ? Comment les modèles de tarification dynamiques peuvent-ils être utiles au réseau ?

Les solutions innovantes pour la disponibilité de l'électricité au moment de la recharge, orientée vers les besoins ou temporelle, et les modèles de tarification correspondants sont un champ d'action envisageable. De nouveaux modèles d'utilisation de l'infrastructure de recharge partagée sont également possibles, p. ex. l'utilisation multiple de bornes de recharge par plusieurs ménages d'un même quartier. On peut aussi tester des services innovants afin d'exploiter de nouvelles sources de revenus pour les acteurs de divers secteurs.

Prestations de soutien du programme

Grâce au programme « Recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail », SuisseEnergie soutient des projets pour la période 2025 à 2028 à hauteur de min. 30 000 francs et max. 200 000 francs, les subventions étant toutefois plafonnées à 40 % des coûts de projet imputables. La contribution financière est versée exclusivement au porteur de projet. Les projets soutenus bénéficient de l'accompagnement du programme RechargeAu-Point pendant toute la durée de réalisation.

Seules les dépenses effectivement générées et requises pour la réalisation en bonne et due forme du projet (p. ex. frais de personnel² ou frais de développement) peuvent être imputées comme coûts de projet. Constituent également des coûts de projet imputables les dépenses et prestations de tiers directement liées au projet. Les coûts des dépenses générées avant l'accord contractuel (p. ex. pour établir le dossier de projet ou répondre aux exigences) ne sont pas considérés comme des coûts de projet imputables. Constituent également des coûts non imputables les investissements dans des infrastructures de recharge (cela inclut les bornes de recharge et leur installation, le matériel, la gestion, le génie civil et le raccordement).

Les porteurs de projet doivent respecter toutes les conditions et transmettre en temps voulu les documents requis (formulaire de saisie, coûts de projet et financement, plan de projet et calendrier). Les subventions sont versées sur la base d'un contrat de subvention³ conclu entre le porteur de projet et l'OFEN, lequel définit également les modalités de versement à la lumière des données fournies lors du dépôt du dossier.

Conditions de dépôt d'un projet

L'appel à projets s'adresse à un large groupe cible d'acteurs du domaine de la recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail.

Exigences auxquelles les porteurs de projet doivent répondre

- Les porteurs de projet s'engagent à créer une infrastructure de recharge pérenne et conviviale.
- Ils s'engagent aussi à renforcer leurs compétences techniques et méthodologiques. Par leur projet, ils contribuent à structurer et à diffuser le savoir méthodologique et technologique à tous les autres acteurs du secteur (rôle de modèle et de facilitateur).
- Afin de renforcer l'effet des projets, la préférence est donnée aux demandes de subventions de consortiums rassemblant au moins deux partenaires actifs dans différents domaines. Un porteur de projet clairement défini doit être désigné comme partenaire contractuel et une personne doit être nommée responsable du projet au sein de cette instance.

Entrent en considération comme porteur de projet (liste non exhaustive) :

- entreprises et organisations ayant leur siège en Suisse, y compris :
 - entreprises chargées de l'approvisionnement en électricité ;
 - sociétés immobilières, développeurs de sites et architectes ;
- cantons, villes, communes et régions ;
- institutions de formation ;

² Tarifs horaires maximaux : administration : 90 francs, expertise technique : 133 francs, direction de projet : 156 francs

³ Les subventions ne sont pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.

- associations et organisations privées suisses.

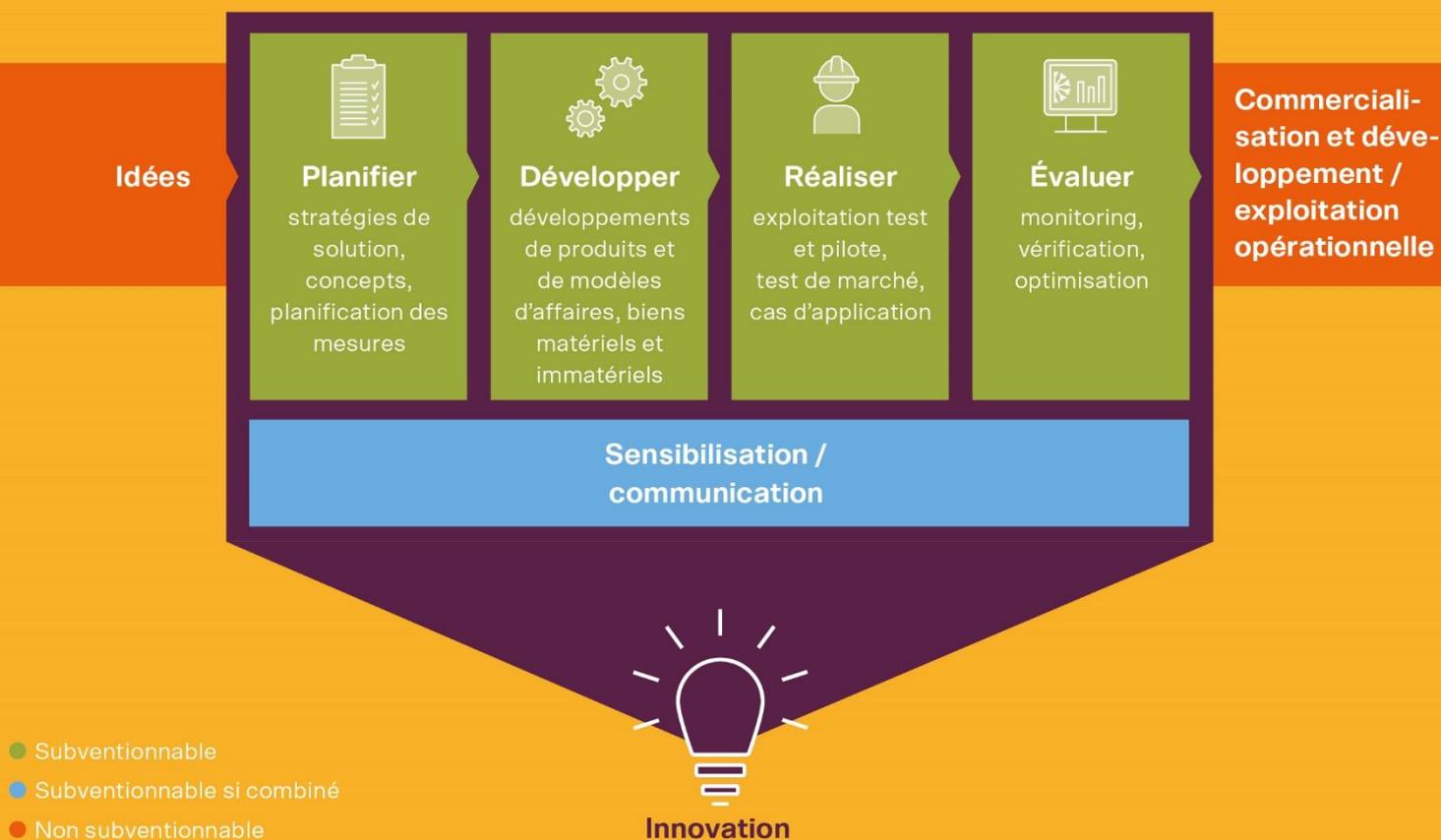
Exigences générales auxquelles les projets doivent répondre

Les projets soumis doivent respecter les points suivants :

- Les projets se concentrent sur des mesures applicables dans les domaines du test de marché et de l'innovation en matière de recharge intelligente 2.0 au domicile et sur le lieu de travail. Ils se démarquent en utilisant des technologies existantes et en testant ou en faisant la démonstration de nouveaux services, prestations ou approches relevant de l'économie comportementale.
- Des bases et des concepts destinés au test de prestations et de solutions pour une recharge efficace, conviviale et en réseau sont élaborés. Les mesures de communication et de sensibilisation qui accompagnent le projet sont elles aussi subventionnables.
- Dans le cadre du projet, une innovation est testée sur le marché et des enseignements en sont tirés (viabilité commerciale, évolutivité et recommandations d'optimisation).
- Les coûts connus ou prévisibles du projet doivent être budgétisés de façon claire dans l'offre. Les coûts internes et les prestations propres des porteurs de projet peuvent être pris en compte.
- Le financement des coûts restants (au moins 60 %) par le porteur de projet doit être assuré de manière aussi large et vérifiable que possible au moment du dépôt du dossier et être indiqué dans le budget du projet. Il est recommandé de joindre à la demande de subvention les LOI (« letters of intent », déclarations d'engagement) ou les contrats de partenariat existants.
- Quand son projet est retenu, le porteur de projet s'engage par contrat à procéder à un contrôle et à un reporting de projet appropriés et à informer régulièrement RechargeAuPoint de l'avancement du projet. Les coûts financiers et le financement du projet sont également soumis au reporting.

Éléments du programme de soutien

Domaines de soutien



Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets de recherche ou projets sans réalisation concrète (phase pilote).
- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme P+D+L de l'OFEN. Les projets de suivi clairement et factuellement délimitables peuvent déposer un dossier.
- Demandes pour des projets déjà soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement).
- Projets d'investissement purs (p. ex. investissements architecturaux, matériels et techniques, notamment dans des infrastructures, du mobilier ou des véhicules).
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération.
- Projets qui se limitent exclusivement à des mesures de communication et de sensibilisation (p. ex. publications et outils pédagogiques, conférences, congrès et expositions).

Critères d'évaluation

- **Étendue et qualité de l'impact prévisible** (activités, résultats et effets) du projet prévu. Accent particulier sur la recharge conviviale et en réseau en Suisse.

- **Degré d'innovation et caractère novateur du projet** : le projet constitue une nouvelle approche ambitieuse ou est associé de façon innovante à des solutions existantes. Il se démarque des projets existants par certaines caractéristiques qui peuvent être clairement décrites.
- **Potentiel de multiplication et d'évolutivité du projet** : le projet et son innovation ont le potentiel, en tant que projet pionnier, d'être utilisés ou répliqués par d'autres acteurs ou dans d'autres domaines (bonnes pratiques). Des économies d'échelle peuvent être réalisées en cas de large pénétration du projet.
- **Contribution du projet au transfert de connaissances et de technologies** ainsi qu'à l'information et à la sensibilisation de groupes cibles spécifiques : des mesures de marketing et de communication font partie intégrante du projet et visent à diffuser l'approche du projet, le caractère innovant et les enseignements pertinents auprès des acteurs concernés et du grand public, selon les groupes cibles. Les projets soutenus font par ailleurs l'objet d'une communication via RechargeAuPoint.
- **Organisation de projet convaincante** : l'organisation et la configuration de projet reposent sur un porteur de projet prometteur et disposant d'un bon soutien ainsi que sur des partenaires de mise en œuvre qualifiés.
- **Qualité du dossier** : le dossier déposé est bien structuré, clair, intelligible et rigoureusement complété. Les risques de projet et les mesures y afférentes sont identifiés.

Dépôt de projet

Lors du dépôt, le formulaire de saisie doit être intégralement complété, signé et accompagné des annexes.

Le formulaire de saisie contient des indications utiles pour vous aider à compléter le document. Nous répondrons aux questions individuelles plus larges lors du webinaire du 27 août 2024.

Documents et pièces justificatives requis

- Coûts de projet et financement (modèle Excel)
- Dossier signé (copies papier du formulaire de saisie ou signatures électroniques)
- Calendrier séparé (modèle Excel)
- Facultatif : description du projet, promesses de financement, déclarations d'engagement (LOI) des partenaires

Exigences et conditions-cadres du dossier de projet

- Le dossier de projet doit être transmis complet, avec les annexes (voir ci-dessus), à info@laden-punkt.ch.

- Tous les documents sont disponibles en français, allemand ou italien.
- Les dossiers de projet doivent être envoyés par e-mail d'ici au 15 décembre 2024. Les dossiers de projet transmis hors délai ou incomplets ne seront pas pris en compte.
- La réception du dossier de projet est confirmée par e-mail.

Modalités d'octroi

- L'appel à projets s'effectue par voie de concours. Un jury spécialisé décide de l'octroi de la subvention. Seules les demandes de qualité seront prises en compte. Si la demande dépasse les moyens disponibles, les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- Le soutien est limité à cinq projets au maximum.
- Il n'existe aucun droit à des aides financières.
- Tout recours juridique est exclu.
- Les demandeurs reçoivent une décision écrite quant à un éventuel soutien dans un délai maximum de trois mois suivant l'échéance de dépôt des projets. L'acceptation ou le refus est communiqué par e-mail.
- Les projets lauréats seront communiqués au plus tard le 15 avril 2025.

Calendrier

Étape	Échéance
Publication du programme de soutien RechargeAuPoint, appel à projets « Recharge intelligente 2.0 » Publication des documents	1 ^{er} juin 2024
Webinaire de questions-réponses	27 août 2024
Date limite de dépôt des projets	15 décembre 2024
Information des lauréat-e-s (Les responsables des projets seront informés personnellement par e-mail.)	28 février 2025
Début de la phase de subvention	1 ^{er} mai 2025
Reporting et facture	d'après le contrat de subvention
Réalisation du projet, rapport final et facture finale	30 avril 2028



Questions et contact

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la ligne d'information de SuisseEnergie : 0848 444 444

Vous trouverez de plus amples informations sur recharge-au-point.ch/fr/subvention/